

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 MAI 2015 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, EMPSON Valérie, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence et BERTHIER Yannick.

Absente excusée : Mme BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- **Travaux**
 - o **Lotissement les Frênes**
 - o **Le Chauffier**
 - o **Studio de Comps**
- **Affaires foncières**
- **Affaires scolaires**
- **Intercommunalité**
- **Services publics**
- **Questions diverses**

Public : Deux personnes assistaient à la séance.

Le compte –rendu de la réunion du 28 avril 2015 a été adopté à l'unanimité.

TRAVAUX :

Lotissement les Frênes :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter comme sous-traitant de l'entreprise COUDERT : la SNC BESANCON pour une prestation d'un montant maximum de 50 000 €, HT.

Il donne également son accord pour le devis de piquetage des lots de GEO-CONCEPTION d'un montant de 590 € HT, soit 708 € TTC.

Il précise que le lotissement fera l'objet d'une modification afin de viabiliser deux parcelles de terrain attenantes, en cours d'acquisition par l'EPF-SMAF pour le compte de la Commune.

Lors des terrassements au croisement du Lotissement Les Charmilles, des anomalies ont été constatées sur les conduites d'eau et gaz existantes qui ne respectent pas les distances réglementaires et ne correspondent pas aux plans de récolement.

Le Chauffier :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant N° 1 de la SNC BESANCON Frères, d'un montant de 21 469,00 € HT, soit 25 762,80 € TTC pour des travaux supplémentaires de terrassement nécessaires à la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

La réalisation de travaux d'éclairage public suite à l'aménagement BT de la rue du Chauffier fait l'objet d'une convention à intervenir avec le SIEG, pour un montant total de 14 000 € HT, soit une participation communale de 7 001,26 € HT, qui ne générera pas de surcoût sur le budget communal. Orange n'a pas encore donné réponse.

Ancienne école de Comps :

Accord est donné pour la signature d'un devis pour l'installation d'une paroi de douche dans le studio de l'ancienne école de Comps pour un montant de 571,44 € TTC par l'entreprise MAY.

Le Conseil Municipal souhaite louer ce studio en location saisonnière pour un tarif à déterminer entre 150 € et 200 € la semaine.

Sécurisation du local des services techniques : un nouveau devis a été demandé à une société pour la sécurité contre le vol.

Subventions : Les subventions pour la tranche 1 des travaux d'assainissement ont été accordées par le Conseil Général pour 50 000 € et l'Agence de l'Eau pour 84 000 €

AFFAIRES FONCIERES :

Le Maire informe qu'un jeune couple est intéressé pour l'achat d'un terrain communal situé à Tournobert. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un accord de principe concernant une éventuelle acquisition, le prix est à déterminer, selon estimation réalisée par le Service des Domaines. Une bande d'environ 6 mètres serait à délimiter pour créer un accès aux parcelles arrières.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Le Maire rappelle les tarifs de la cantine scolaire fixés en 2008 à 2.30 € pour les élèves et 4.60 € pour les enseignants. Les dépenses du service de la cantine (fourniture et confection des repas) sont d'environ de 40 000 € pour 2014, soit environ 8 € par repas. Il demande au Conseil de se prononcer sur une éventuelle augmentation de ces tarifs. Le Conseil se pose des questions concernant les nombreux impayés, la mise en place d'un tarif suivant ressources et quotient familial et la mutualisation des achats qui permettrait de faire des économies sur ce poste très coûteux. Cette question est remise à une date ultérieure.

Mme Mège signale les difficultés de remboursement des transports scolaires car les familles ne peuvent obtenir de justificatifs de paiement. Le Conseil Départemental sera interpellé lors de la réunion qu'il organise le 03 juin 2015 pour les transports scolaires.

Le Maire indique une baisse importante des effectifs de l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2016-2017.

INTERCOMMUNALITE :

Un nouveau projet pour la réhabilitation du gymnase du collège est à l'étude pour un montant de 286 000 €, avec une nouvelle disposition des vestiaires.

Une étude est en cours pour l'EHPAD des Ancizes-Comps, avec le Cabinet GERONTIM. Ce dernier fera une proposition de réhabilitation ou de construction à neuf d'ici fin juin - début juillet 2015. Il est évoqué de créer une plate-forme de répit et/ou de l'accueil de jour. Concernant l'élargissement des périmètres des nouvelles EPCI, le Sous-Préfet avait proposé une nouvelle carte calquée sur la carte du canton. La future carte communautaire est en préparation avec différentes propositions. Les Conseils Municipaux seront consultés mais l'avis définitif reviendra au Préfet.

SERVICES PUBLICS

Le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal du 28 octobre 2014 et du 31 mars 2015 concernant le bureau de poste des Ancizes-Comps avec la réduction d'horaires et la transformation en Agence Postale Communale demandée par La Poste pour 2020.

Il avait aussi été évoqué la possibilité de créer une MSP (Maison des Services Publics) mais cette possibilité ne peut pas s'appliquer sur la Commune des Ancizes-Comps.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les deux options proposées : soit maintien de l'ouverture du samedi matin et fermeture le mercredi après-midi sur 24 heures, soit fermeture le samedi matin et ouverture du mardi au vendredi sur 25 heures.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour une ouverture le samedi matin et fermeture le mercredi après-midi, soit 24 heures hebdomadaires. Cependant, dans la délibération, M. le Maire souhaite demander à La Poste une ouverture à 25 heures hebdomadaires.

Concernant l'Agence postale communale pour 2020 dans les locaux de la nouvelle Mairie, le Conseil est d'accord avec 15 voix pour, 3 contre (M. Estier, Mmes Alves et Lonchambon) et 1 abstention (M. Berthier).

QUESTIONS DIVERSES :

Fête des Ancizes : remerciements aux Conscrits, Comité des Fêtes et conseillers municipaux de la commission festivités pour la réussite de cette manifestation.

Soirée tricolore du 13 juillet : Un feu d'artifice sera probablement organisé par Manzat-Communauté ainsi que des animations, bal, repas par la Commune selon autorisation au Viaduc des Fades.

Audit éclairage public du SIEG : proposition de coupure la nuit avec économies à faire de 11 000 € à 16 000 €. Les résultats de cet audit peuvent être consultés en Mairie.

Camping municipal : M. Batteux délégué du camping municipal a pris ses fonctions. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lui reverser les acomptes des locations de chalets encaissés par la Trésorerie de Manzat pour la saison 2015 ainsi que l'arrêt des régies de recettes utilisées jusqu'à présent par la Mairie pour la gestion du camping et du bar, devenues caduques.

PLU : L'affaire Fournier contre la Mairie a été jugée à l'audience du 26 mai. L'avocate donnera ses conclusions. Concernant le PLU, des réunions ont eu lieu pour le nouveau zonage. Le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour réduire les zones constructibles et souhaite obtenir un rendez-vous avec le Sous-Préfet pour lui en faire part.

Cités Croix-Mallet 2 : une réunion avec l'OPHIS, Aubert et Duval, le Conseil Départemental, Manzat-Communauté et la DDT a permis d'obtenir une première approche du projet avec la conservation de 2 bandes de logements sur les 4 pour création de 12 logements. Le devenir des 2 bandes restantes reste à décider : MAM, mini-crèche d'entreprise, locaux associatifs, démolition... . Il a été constaté le mauvais état des réseaux. Cependant, le projet ne pourra se réaliser que si toutes les parties concernées s'impliquent (OPHIS, collectivités territoriales et aciéries A&D).

Subvention Voir et Savoir : 450 €. pour les prix du concours photos.

Devenir de l'Office National des Forêts : M. Mazon informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier des personnels de l'Office National des Forêts portant sur la question du devenir de la forêt publique française et de sa gestion.

Le Conseil Municipal :

- demande à l'Etat de conforter le régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :
 - o un caractère national permettant la péréquation entre les territoires,
 - o un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, à minima à leurs niveaux actuels.
- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés
- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,
- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,
- apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

Le Conseil Municipal souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

SICTOM de Pontgibaud/Pontaumur : M. Mazon apporte des informations concernant le ramassage des ordures ménagères en porte à porte, qui sera facilité par des regroupements de containers, avec un plan de collecte revu. Un « ambassadeur du tri » ira prochainement à la rencontre des habitants pour mettre à leur disposition des bacs jaunes individuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.